





Dossier d'inscription Séjour "Grimpe et Glisse"

Du lundi 13 au vendredi 17 Février 2023

Inscriptions
jusqu'au 18
janvier

Carte d'identité du jeune :

Tu es :  

Ton nom :

Ton prénom :

Ta date de naissance : / /

à :

Ta pointure : (pour la patinoire)

Les responsables légaux

Le père

Nom :

Prénom :

 Téléphone :

 E-mail :

 Adresse :
.....

La mère

Nom :

Prénom :

 Téléphone :

 E-mail :

 Adresse (si différente du père) :
.....

Numéro de sécurité sociale :

Numéro allocataire CAF :

Bénéficiez vous de la CMU ? Oui Non

Observations à prendre en compte durant le séjour (Régime alimentaire spécifique, PAI etc...) :



.....
.....
.....



Le droit à l'image



Lors du séjour, nous serons amenés à prendre des photos des jeunes, notamment en groupe. Ces photos seront utilisées uniquement pour des publications sur le blog "La Gazette d'Ercau", affiches ou plaquettes concernant les séjours.

J'accepte que mon enfant soit photographié/filmé

Je refuse que mon enfant soit photographié/filmé

Les pièces à joindre au dossier

- La fiche sanitaire ainsi que la copie des vaccinations à jour
- Photocopie de la carte vitale
- Photocopie de la mutuelle
- Photocopie CMU (si bénéficiaire)



Le versement d'un tiers de la participation familiale est également demandé

Autorisation parentale

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du séjour, déclare y souscrire et inscrire mon enfant à participer à toutes les activités prévues. D'autre part je m'engage à rembourser (s'il y a lieu) les frais médicaux engagés.

à

Le père

La mère

le

(signature obligatoire)

Cadre réservé au service jeunesse

Dossier reçu le :

Quotient CAF :

Dossier complet incomplet

Date du complément :



Conditions générales

Séjour "Grimpe & Glisse"

Départ

*Lundi 13 février 2023
à 10h devant la mairie*



Val-d'Oise

Nucourt

Gîte
"Le Camp de César"

**Escalade, patinoire
et bowling !**

Retour

*Vendredi 17 février
à 16h devant la mairie*



santé
famille
retraite
services

**Respect
entre tous**

**Participation aux
tâches de la vie
quotidienne**

**Participation aux
activités et
animations proposées**

Les attentes envers les jeunes



**Le tout en profitant
de ses vacances !**



Toute attitude ou comportement inacceptable (dangereux, violent, nuisible pour le groupe ou refus des règles définies) peut amener le jeune à être renvoyé dans sa famille. Les frais alors engagés seront intégralement à la charge des parents et aucun remboursement du séjour ne sera effectué.

Les responsables légaux s'engagent à venir chercher leur enfant en cas de symptômes et/ou suspicion COVID.

Les modalités de paiement

→ La participation familiale est fixée en fonction des quotients CAF et payable en trois versements

Erquinghemmois
QF ≤ 369

Erquinghemmois
370 ≤ QF ≤ 600

Erquinghemmois
QF ≥ 601

93,28€

98,58€

103,88€



Le remboursement sera possible uniquement sous certaines conditions

- Présentation d'un certificat médical interdisant la participation au séjour
- Soucis familial imprévu



Avant le 1er février : Remboursement de la totalité



Après le 1er février : le premier versement restera acquis à la mairie, sauf si la place est pourvue par un autre jeune.

Pour les paiements par chèque l'ordre est : *régie unique Erquinghem-Lys*